



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## musées

Question écrite n° 60292

### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'importance des oeuvres d'art placées en dépôt par les musées de France dans les musées de province. Ces dépôts permettent en effet un rééquilibrage entre Paris et la province. Les budgets des musées ne leur permettent pas d'acquérir sur le marché de l'art les pièces destinées à enrichir leurs collections. Les Alpes-Maritimes ont depuis le xixe siècle accueilli de très nombreux artistes qui ont participé à la renommée de la Côte d'Azur. Il est important que les musées des Alpes-Maritimes soient à la hauteur du rôle important joué par le département dans l'histoire de l'art moderne et contemporain. Il souhaite connaître le nombre et la répartition par musées des dépôts faits par les musées de France dans les Alpes-Maritimes.

### Texte de la réponse

La ministre se félicite de l'intérêt que vous portez aux dépôts d'oeuvres d'art consentis par l'Etat à l'une des régions les plus importantes de France du point de vue de l'évolution de l'histoire de l'art tout au long du xixe et du xxe siècles. C'est en reconnaissance de cette influence majeure de votre région sur un grand nombre d'artistes que, depuis de nombreuses années, l'Etat y a consenti d'importants dépôts, tout particulièrement dans le département des Alpes-Maritimes. Sans détailler ce qui pourrait concerner les musées ne bénéficiant que de quelques oeuvres isolées, comme ceux de Tende, Puget-Rostang ou Villefranche-sur-Mer, je suis en mesure de vous fournir des éléments pour les principaux musées des Alpes-Maritimes. A Nice, on dénombre près de 300 dépôts consentis par les musées nationaux dans le secteur des beaux-arts (dont environ 200 au musée Matisse), ainsi qu'un dépôt ethnographique de quelque 250 pièces et un autre de 45 objets asiatiques, plus récent, destiné à permettre l'ouverture du musée de l'Arenas. A Cagnes-sur-Mer, le musée-château et le musée Renoir sont bénéficiaires de 86 dépôts ; le musée de Cannes, de 83. Le musée de Menton et celui de Grasse disposent chacun de 28 oeuvres des musées nationaux et celui de Cannes, de 32. Les musées d'Antibes sont dépositaires de 55 oeuvres des musées nationaux, en majorité exposés au musée Picasso. Il faudrait ajouter à tout cet ensemble les dépôts consentis par le fonds national d'art contemporain (dénommé au xixe siècle « service des dépôts de l'Etat ») et par le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (musée national d'art moderne), soit au total plus de 200 dépôts se trouvant à Nice, 86 à Menton, 22 à Cagnes-sur-Mer, 22 à Cannes et 38 à Antibes. Les opérations de récolement des dépôts actuellement en cours à travers la France n'ont pas encore touché votre département ; le résultat des inspections qui y seront menées est susceptible de modifier légèrement ces décomptes. Enfin, je rappelle que l'Etat gère, dans votre département, trois musées nationaux consacrés à des artistes majeurs : Chagall, Picasso et Fernand Léger. Cette concentration d'établissements de statut national est unique en France en dehors de Paris. Le département des Alpes-Maritimes est donc, actuellement, l'un des plus richement dotés de France en matière d'oeuvres des collections nationales, tant en qualité qu'en quantité, et je souhaite vivement que la politique de dépôts en sa faveur se poursuive intensément.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60292

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 23 avril 2001, page 2338

**Réponse publiée le :** 13 août 2001, page 4656